

C O N S E I L M U N I C I P A L

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2007

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le 18 octobre 2007, à 20 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MINSSIEUX, Maire.

27 Conseillers sont présents

4 Conseillers sont absents excusés et ont donné pouvoir

1 Conseiller est présent pour partie et a donné pouvoir pendant son absence

1 Conseiller est absent excusé

Secrétaires de séance : Guy BOISSERIN – Christiane CONSTANT

Début de séance à 20 H 38

**BRIGADE MOTORISEE DE GENDARMERIE
IMPLANTATION SUR LA COMMUNE
PARTENARIAT PUBLIC – PRIVE
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Par 30 voix pour, 1 voix contre et 1 non-participation au vote, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de partenariat, concernant la construction d'une brigade motorisée de gendarmerie sur la commune tel que présenté en séance ; contrat à intervenir avec le groupement SNI, sis 96 boulevard Vivier Merle à Lyon 3^{ème}, dès que les conditions financières proposées par le Ministère de la Défense auront été arrêtées, communiquées à la collectivité et acceptées par la ville.

**BRIGADE MOTORISEE DE GENDARMERIE
IMPLANTATION SUR LA COMMUNE
MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE
AVENANT N° 1
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Par 30 voix pour, 1 voix contre et 1 non-participation au vote, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de mission d'assistance technique et économique conclu avec le Cabinet Stratorial Finances dans le cadre du projet d'implantation d'une brigade motorisée de gendarmerie sur la commune ; avenant d'un montant de 3 560 € HT destiné à compléter la convention initiale de mission d'assistance financière en vue de la finalisation des contrats.

**PISCINE MUNICIPALE
MARCHE DE SERVICE POUR LA SURVEILLANCE DE BAIGNADE
AVENANT N° 1**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de surveillance de la baignade de la piscine municipale d'été conclu avec la société Sécurité Eau Secours, sise 6-8 rue de l'Aigue à Saint Pierre de Chandieu ; avenant d'un montant de 2 220,87 €HT ayant pour objet, d'une part, la prise en compte, en plus value, des nocturnes du vendredi ainsi que du renfort d'un BNSSA les jours d'affluence et d'autre part, en moins value, les jours de fermeture de l'établissement pour raisons climatiques.

**NETTOYAGE DE DIVERS LOCAUX COMMUNAUX ET DE LA VITRERIE
LOT N° 1 : AVENANT N° 1
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal approuve l'avenant n° 1 au lot n° 1 (nettoyage de divers locaux communaux) du marché de nettoyage de divers locaux communaux et de la vitrerie, conclu avec la société CARRIER NETTOYAGE et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant d'un montant mensuel de 233 €HT (pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2008) ; avenant lié à la prise en charge du nettoyage du bâtiment Guy de Chauliac.

**NETTOYAGE DE DIVERS LOCAUX COMMUNAUX ET DE LA VITRERIE
LOT N° 2 : AVENANT N° 3
AUTORISATION DE SIGNATURE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve l'avenant n° 3 au lot n° 2 (nettoyage de la vitrerie de divers locaux communaux) du marché de nettoyage de divers locaux communaux et de la vitrerie, conclu avec la société CARRIER NETTOYAGE et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant d'un montant de 360 €HT (pour la période allant du 31 août 2007 au 31 août 2008) ; avenant lié à la prise en charge du nettoyage de la vitrerie du Centre social ainsi qu'à une actualisation du prix des prestations.

**ZONE D'ACTIVITE DES VALLIERES
DENOMINATION DE VOIE**

Par 31 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal décide de dénommer la voie desservant les différents lots du terrain familial destiné aux gens du voyage sédentarisés en zone d'activité des Vallières, impasse de l'Industrie.

**TERRAIN FAMILIAL DES VALLIERES
TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL POUR NOMADES
SEDENTARISES
LOTS N° 1, 4 et 7 : AVENANT N° 1
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Par 31 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal approuve les avenants suivants au marché de travaux relatif à l'aménagement d'un terrain familial destiné aux gens du voyage sédentarisés et autorise Monsieur le Maire à signer ceux-ci avec les entreprises concernées :

- . lot n° 1 : terrassement, voirie, assainissement et eau potable – groupement d'entreprises MGB TP/ ALBERTAZZI (dont MGB TP est le mandataire) – avenant n° 1 d'un montant de 140 €HT (moins value)
- . lot n° 4 : maçonnerie gros œuvre – société SAS PAILLASSEUR FRERES – avenant n° 1 d'un montant de 8 063,30 €HT (moins-value)
- . lot n° 7 : menuiserie intérieure et extérieure – société CHARROIN MENUISERIE – avenant n° 1 d'un montant de 6 080 €HT (plus-value)

**PERMIS DE DEMOLIR
INSTITUTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide l'institution du permis de démolir sur la totalité du territoire communal de Brignais afin que tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction soient précédés d'un permis de démolir.

**CLOTURES
DECLARATION PREALABLE
INSTITUTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide l'institution de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture sur l'ensemble du territoire communal de Brignais.

**ZAC GARON – HOTEL DE VILLE
LIQUIDATION DE L'OPERATION
COMPROMIS DE VENTE
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Par 31 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la cession à la commune, à titre gratuit, des parcelles achetées par la SERL dans le cadre de la ZAC Garon – Hôtel de ville et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CRUES
CONSULTATION D'UN PAYSAGISTE : SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU
GARON (SMAGGA)**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) telle que présentée en séance ; convention précisant les conditions techniques et financières d'une étude paysagère demandée par la commune audit syndicat, compétent pour la réalisation des travaux de protection contre les crues sur les berges du Garon.

**CONTRAT EDUCATIF LOCAL
SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL ET SOCIO-CULTUREL DE BRIGNAIS**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser au Centre social et socio-culturel de Brignais, dans le cadre du Contrat éducatif local, une subvention d'un montant de 5 600 € correspondant, d'une part, au reversement de la subvention octroyée par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (subvention d'un montant de 2 400 €) et, d'autre part, à la part de subvention restant à la charge de la ville (soit 3 200 €).

**CONTRAT EDUCATIF LOCAL
SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE FESTIVAL DE LA BULLE D'OR »**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser à l'association « Le festival de la bulle d'or », dans le cadre du Contrat éducatif local, une subvention d'un montant de 1 575 € correspondant, d'une part, au reversement de la subvention octroyée par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (subvention d'un montant de 700 €) et, d'autre part, à la part de subvention restant à la charge de la ville (soit 875 €).

**CONTRAT EDUCATIF LOCAL
SUBVENTION A L'ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser à l'Association musicale de Brignais, dans le cadre du Contrat éducatif local, une subvention d'un montant de 2 540 € correspondant, d'une part, au reversement de la subvention octroyée par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (subvention d'un montant de 650 €) et, d'autre part, à la part de subvention restant à la charge de la ville (soit 1 890 €).

**CONTRAT EDUCATIF LOCAL
SUBVENTION A L'ASSOCIATION BRIGNAIS FULL CONTACT**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser à l'association « Brignais Full Contact », dans le cadre du Contrat éducatif local, une subvention d'un montant de 700 € correspondant, d'une part, au reversement de la subvention octroyée par la

Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (subvention d'un montant de 350 €) et, d'autre part, à la part de subvention restant à la charge de la ville (soit 350 €).

**CONTRAT EDUCATIF LOCAL
SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPERANCE ET VAILLANTES**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser à l'association Espérance et Vaillantes, dans le cadre du Contrat éducatif local, une subvention d'un montant de 1 860 € correspondant, d'une part, au reversement de la subvention octroyée par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (subvention d'un montant de 500 €) et, d'autre part, à la part de subvention restant à la charge de la ville (soit 1 360 €).

**CONTRAT EDUCATIF LOCAL
SUBVENTION A L'AMICALE LAIQUE DE BRIGNAIS**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser à l'Amicale laïque de Brignais, dans le cadre du Contrat éducatif local, une subvention d'un montant de 5 638,50 € correspondant, d'une part, au reversement de la subvention octroyée par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (subvention d'un montant de 700 €) et, d'autre part, à la part de subvention restant à la charge de la ville (soit 4 938,50 €).

**CONTRAT EDUCATIF LOCAL
SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE BRIGNAIS**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser à l'Association sportive de Brignais, dans le cadre du Contrat éducatif local, une subvention d'un montant de 3 225 € correspondant, d'une part, au reversement de la subvention octroyée par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (subvention d'un montant de 500 €) et, d'autre part, à la part de subvention restant à la charge de la ville (soit 2 725 €).

**CONTRAT EDUCATIF LOCAL
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser à l'association « Lire et faire lire », dans le cadre du Contrat éducatif local, une subvention d'un montant de 150 € correspondant, d'une part, au reversement de la subvention octroyée par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (subvention d'un montant de 75 €) et, d'autre part, à la part de subvention restant à la charge de la ville (soit 75 €).

**ETUDES DIRIGÉES
CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE**

Par 31 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la création au tableau des effectifs de la commune, pour la période du 8 novembre 2007 au 3 juillet 2008, d'un poste de

vacataire destiné à assurer les études dirigées de l'école élémentaire Jean Moulin, aux conditions de rémunération suivantes : taux horaire pour un service d'études surveillées : 17,12 €; taux horaire pour un service de surveillance : 11,42 €

**PREVENTION SPECIALISEE
ACTIONS DE PREVENTION EN DIRECTION DES JEUNES DE 12 A 25 ANS
PROTOCOLE D'ACCORD**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord présenté en séance ; protocole ayant pour objet de définir la complémentarité des actions de prévention en direction des jeunes de 12 à 25 ans, entre la ville de Brignais et le Département du Rhône.

**SUD OUEST LYONNAIS ENTREPRISES
OPERATION « MOBILISATION DES ENTREPRISES POUR LES JEUNES »
SUBVENTION**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 1 500 € au profit de l'association Sud ouest lyonnais entreprises (SOLEN) afin de soutenir l'opération « Mobilisation des entreprises pour les jeunes » engagée par celle-ci et s'adressant aux jeunes âgés de 18 à 26 ans sans emploi, avec ou sans qualification.

**CONTRAT TEMPS LIBRE – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL ET SOCIO-CULTUREL DE BRIGNAIS**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal autorise le versement d'une subvention d'un montant de 30 741 € au profit du Centre social et socio-culturel de Brignais ; subvention correspondant à la différence entre le montant du déficit prévisionnel total de l'année 2007 (soit 89 720 €) et le montant de la subvention votée en juin dernier par le Conseil municipal pour couvrir la période du 1^{er} janvier au 31 août 2007 (soit 58 979 €).

**SERVICE ENFANCE JEUNESSE
TABLEAU DES EFFECTIFS NON TITULAIRES
CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR**

Par 31 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la création d'un poste d'animateur non titulaire au tableau des effectifs de la commune pour permettre l'encadrement des activités menées par le service Enfance jeunesse notamment au profit du public adolescent issu des quartiers classés en politique de la ville.

**DOMMAGE AUX BIENS
RENONCIATION A RECETTE**

Par 27 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la prise en charge par la commune, par le biais d'une renonciation à recette à hauteur de 59 € 08, d'un sinistre intervenu sur un bâtiment communal.

**CHANTIER INTERNATIONAL DE JEUNES
PARTICIPATION DE STAGIAIRES BRIGNAIROTS
PRINCIPE D'INDEMNISATION**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser une indemnité de 200 € à chacun des 5 stagiaires brignairots ayant participé au chantier international organisé par la commune d'Hirschberg sur son territoire du 20 au 31 août dernier ainsi qu'à signer une convention définissant les modalités pratiques de ces échanges de jeunes avec les villes d'Hirschberg, de Niederau, Schweighouse et Ponsacco.

**PROJET « SOLIDARITE AVEC LE BURKINA FASO »
ANIMATION
FIXATION DES TARIFS**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal fixe comme suit le tarif de vente des produits proposés dans le cadre de l'animation organisée par le service enfance – jeunesse au Briscope le 31 octobre prochain pour venir en aide à une commune du Burkina Faso, Nanoro, jumelée avec la ville de Ponsacco

. billet d'entrée au concert :	1 €
. billet de tombola :	1 €
. boisson non alcoolisée :	1 €50

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU
GARON (SMAGGA)
RETRAIT DES SYNDICATS D'EAU POTABLE SIMIMO ET SIDESOL
MODIFICATION DES STATUTS**

Par 31 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le retrait des syndicats d'eau SIMIMO et SIDESOL du SMAGGA à compter du 30 avril 2008 et approuve les modifications à apporter aux statuts dudit syndicat telles que présentées en séance.

Fin de la séance publique à 23 H 06.